



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS CVC DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Marché n° 2023-002

Mairie de Saint-Prix
45, rue d'Ermont
95390 Saint-Prix

Procédure formalisée, appel d'offres ouvert

Le présent document vaut acceptation sans réserve du cahier des clauses administratives particulières et du cahier des clauses techniques particulières et de ses annexes contractuelles

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du cocontractant	3
3 - Dispositions générales	4
3.1 - Objet	4
3.2 - Mode de passation et forme du marché	4
3.3 - Forme de contrat	5
4 – Prix	5
Prestations exécutées par les membres du groupement	5
5 - Durée et délais d'exécution	6
6 – Paiement	6
7 - Avance	7
8 - Nomenclature(s)	7
9 - Délai maximum de paiement - taux des intérêts moratoires	7
11 - Signature	8
11.2 REPOSE DE LA COLLECTIVITE	9
Prestations exécutées par les membres du groupement	9

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de Saint-Prix

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Madame le Maire, Céline VILLECOURT

Ordonnateur : Madame le Maire Céline VILLECOURT, Maire, en vertu de la délibération n° 2020/22
du 27 juillet 2020,

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de Montmorency 11 rue des Moulins 95160
MONTMORENCY

2 - Identification du cocontractant¹

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières, qui fait référence au CCAG - FCS et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),
M
gissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;
Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Courriel ²
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;
Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Courriel ²
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

¹ Cocher les cases correspondant à votre situation

² Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

Le mandataire (Candidat groupé),

M ..Patrick Monteiro.....
Agissant en qualité de .Dirigeant.....

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale .HYDRO Maintenance.....

Adresse20 rue Calmette et Guérin -78500 Sartrouville.....

Courriel ³ ..commerce@hm-idf.fr.....

Numéro de téléphone . 09 53 90 79 43

Numéro de SIRET .. 907 461 180 00016

Code APE 4322B.....

Numéro de TVA intracommunautaire .. FR79907461180.....

S'engage, au nom des membres du groupement⁴, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement porte sur l'exploitation des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments communaux.

3.2 - Mode de passation et forme du marché

Le présent marché est passé selon une procédure formalisée, soumise aux dispositions de l'article L. 2124-1 et de l'article R. 2124-1 du Code de la commande publique. Le présent marché public est plus précisément passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique.

³ Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 – Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire détaillé dans la DPGF. Cette évaluation des prestations est la suivante :

P1

Montant en € HT : ...1473530.75.....
 Montant TVA :294706.15.....
 Montant en € TTC : ...1768236.90.....

P2

Montant en € HT : ...387240.00.....
 Montant TVA :77448.00.....
 Montant en € TTC : ...464688.00.....

P3

Montant en € HT : ...1040879.00.....
 Montant TVA :208175.80.....
 Montant en € TTC : ...1249054.80.....

Pour les prestations du P3 hors contrat, elles seront exécutées et rémunérées sur la base du Bordereau des Prix Unitaires, annexe n°1 au présent Acte d'Engagement.

En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent dans le tableau ci-dessous, la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement	
	Prestations (en référence à la D.P.G.F.)	Montant HT

5 - Durée et délais d'exécution

Le marché prendra effet à la date de sa notification à l'entreprise attributaire pour une durée de 8 ans et ne sera pas reconduit, sauf stipulations prévues à l'article 3.1.4. du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le prestataire devra indiquer les délais d'exécution pour chaque tranche dans le tableau ci-dessous.

Délai d'intervention: ...2 heures..... (sans que ce délai ne dépasse 2h/jours)

6 – Paiement

Un relevé d'identité bancaire ou postale doit être joint à l'offre du candidat, pour **chaque société** devant recevoir un versement de la ville.

En cas de groupement solidaire, chaque opérateur membre du groupement peut recevoir le versement dû en contrepartie de l'exécution des prestations qui lui incombent ou ils peuvent décider d'un commun accord que les prestations exécutées par l'ensemble des membres du groupement seront versées sur le compte bancaire du mandataire ou un compte bancaire ouvert au nom du mandataire.

S'il fait le choix avec son ou ses cotraitants de procéder aux versements sur un compte commun, le mandataire devra joindre à son RIB une attestation signée par ses soins et par l'ensemble des membres du groupement, certifiant que ce compte commun doit être utilisé pour le règlement de l'ensemble des prestations effectuées dans le cadre du marché.

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :



BNP PARIBAS

Relevé d'identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

HYDRO MAINTENANCE
20 RUE CALMETTE ET GUERIN
78500 SARTROUVILLE

Compte en EUR (EURO)

IBAN⁽¹⁾ : FR76 3000 4003 4800 0103 6468 352

BIC⁽²⁾ : BNPAFRPPXXX

Code banque	Code agence	Numero de compte	Cle RIB	Agence de domiciliation
30004	00348	00010364683	52	ENCHIENLIIORA (00348)

⁽¹⁾ International Bank Account Number

⁽²⁾ Bank Identifier Code

⁽³⁾ Relevé d'identité Bancaire

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Il est proposé le versement d'une avance conformément aux dispositions de l'option B de l'article 11 du CCAG-FCS 2021.

Suivant les clauses de l'article 2.4.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et de l'article 3.2 du Règlement de la Consultation (R.C.), le candidat doit accepter ou renoncer au bénéfice de l'avance ci-dessous.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code	Description
50721000	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

9 - Délai maximum de paiement - taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement est de 30 jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable correspond au taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) augmenté de 8 points de pourcentage.

10 - Durée de validité de l'offre

L'engagement me lie pour la durée de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11 - Signature

11.1 ENGAGEMENT DU CANDIDAT

A Sartrouville, le 23/05/2023
Le candidat
(représentant habilité pour signer le
marché **HYDRO MAINTENANCE**
20 Rue Calmette et Guerin
78500 Sartrouville
Email : contact@hm-idf.fr
Siret : 907 461 180 00016 - APE : 4322B

11.2 REPONSE DE LA COLLECTIVITE

CADRE RESERVE A LA COLLECTIVITE – NE RIEN INSCRIRE

Pour un montant global H.T. de (P1, P2 et P3 compris):

Deux millions neuf cent un mille six cent quarante neuf euros et soixante-vingt centimes d'euros (2.901.649,75 € H.T.)

En cas de groupement conjoint, la répartition entre les membres du groupement se fait selon les prestations et montants suivants :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement	
	Prestations (en référence à la D.P.G.F.)	Montant HT
	Cf. Article 4, page 5	
	Cf. Article 4, page 5	
	Cf. Article 4, page 5	
	Cf. Article 4, page 5	

Visa : Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Saint-Prix, le 31 mai 2023.

Céline VILLECOURT,



[Signature]

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental